

## APPENDICE No 1

La question comporte ce qui suit:—

“Quel était l'état financier de ladite Home Banque du Canada dans les années 1915, 1916 et 1918 respectivement, et quelles mesures, au besoin, eussent pu, sous la conduite du Gouvernement, régler la question?”

Les rapports adressés au Gouvernement en 1916 indiquent (page 495, ex. 170) que le capital versé de la banque était de \$1,946,639; la réserve, \$300,000; les dépôts, \$10,028,224. L'ensemble de passif, \$18,722,963, et celui de l'actif, \$21,030,353. A telle enseigne, il fut publiée et versé un dividende de cinq pour cent. Ces données trahissent un excédent de l'actif sur le passif de \$2,307,390, excédent que les directeurs de la banque indiquèrent au Gouvernement, cette année-là, comme constituant l'état financier de la Home Bank of Canada. Les experts-comptables, MM. Clarkson et Edwards, qui sont venus devant la Commission, étaient sans nul doute parfaitement qualifiés pour trouver la réponse à cette question. Toute la divergence qui peut se trouver dans les dire de ces deux messieurs ressort de leur opinion sur ce qu'eût pu être leur jugement respectif advenant qu'on les eût mis en face de l'actif physique de la banque en 1916 et, que dans le même temps on leur eût demandé de se prononcer sur leur valeur. Si la réponse à la question: “quel était l'état financier de la Home Bank en 1916?” devait reposer uniquement sur l'estimation à faire de l'actif de la banque, en l'année 1916, je suis d'avis que cette estimation eût été difficile à faire. Me confinant pour un moment aux comptes de quelque envergure particulièrement visés il me semble que celui au sujet duquel un vérificateur eût pu parler, à l'époque, avec quelque certitude, était celui de la Prudential Trust, désigné sous le nom de compte de la Nouvelle-Orléans. Les obligations qui garantissaient le prêt, avaient perdu toute valeur du fait que le bien-fonds avait été vendu pour désintéresser un autre créancier, et il semble bien qu'ici la perte eût été complète; toutefois et pour bien montrer comme il importe de se méfier des opinions hasardeuses, il suffit de dire que pour le présent M. Clarkson entretient de grandes espérances de voir ce compte rentrer en entier, grâce à des déboursés supplémentaires consentis en vue de garantir la dette. Une estimation des valeurs épaulant le prêt consenti à A. C. Frost & Co., en 1916, a dû subir le contrecoup des rapports publiés sur le compte de ces concessions forestières et que la banque détenait, de même pour les rapports de deux des directeurs qui avaient visité en personne la localité et avaient émis un avis favorable. On peut dire la même chose pour le prêt Pellatt & Pellatt; ces derniers prêts, encore qu'ils aient plus mal tourné qu'on ne s'y attendait, n'eussent certainement pas, en 1916, donné autant à réfléchir à un expert-comptable que présentement. De plus, l'idée d'ajouter les intérêts à un prêt en cours, et de porter ces intérêts au compte de profits et pertes d'une année à l'autre, doit au point de vue de la sécurité du prêt, se juger sur la valeur du bien-fonds qui garantit le prêt. Cette considération vaut, à mon sens, pour la conclusion à laquelle en serait venu un vérificateur, en 1916, sur l'état financier de la banque, en se basant sur l'actif physique si largement représenté dans les garanties existantes pour ces deux gros prêts. Je ne puis tirer que des conclusions vagues si je tiens compte des rapports qui eussent été mis à la disposition du vérificateur en 1916. Il est de toute évidence qu'un vérificateur n'eût pas pris sur soi d'établir une estimation des concessions forestières, pas plus d'ailleurs que de porter un jugement sur toutes les propriétés et garanties épaulant les prêts Pellatt ou le prêt de la Nouvelle-Orléans; toutefois eu égard aux renseignements qu'il eût pu se procurer, en 1916, sur les garanties relatives à ces gros prêts; d'un autre côté, nous reportant en imagination aux conditions de cette année-là, il est ardu de fixer le chiffre à octroyer à cet actif en 1916, et, par suite, de dire ce qu'était l'état financier de la banque, toujours en se plaçant sous cet angle de la question. Si nous nous reposons sur les ren-